



Conseil économique et social

Distr. générale
13 décembre 2023
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Cinquante-cinquième session

New York, 27 février-1^{er} mars 2024

Point 3 f) de l'ordre du jour provisoire*

Questions soumises pour examen et décision : comptabilité nationale

Rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale

Note du Secrétaire général

En application de la décision 2023/325 du Conseil économique et social et conformément à la pratique établie, le Secrétaire général a l'honneur de communiquer le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale, qui est soumis à la Commission pour examen et décision.

* [E/CN.3/2024/1](#).



Rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale

I. Introduction

1. À sa cinquante-quatrième session, tenue à New York du 28 février au 3 mars 2023, la Commission de statistique a adopté la décision 54/107 (voir [E/2023/24](#), chap. I, section B), dans laquelle elle :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale, salué les activités menées par le Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale, le Groupe de travail, les commissions régionales, d'autres organisations régionales et les États Membres pour faciliter l'actualisation du Système de comptabilité nationale (SCN) de 2008, et approuvé les programmes de travail pour 2023 du Groupe de travail et du Groupe consultatif d'experts ;

b) A pris note avec satisfaction des progrès accomplis en 2022 en ce qui concerne le programme de travail pour l'actualisation du SCN de 2008 et salué les activités de sensibilisation qui avaient permis de tenir les pays informés du processus et de recueillir leurs avis dans le cadre des consultations mondiales sur les notes d'orientation ;

c) S'est félicitée de l'amélioration et de l'élargissement du cadre de la comptabilité nationale en vue d'une meilleure prise en compte des éléments liés au bien-être et à la durabilité ;

d) A noté que plusieurs extensions, tableaux et comptes supplémentaires, et comptes thématiques sont proposés et a souligné qu'il faudrait définir des priorités et des orientations claires pour la mise en œuvre ;

e) A souligné qu'il importait de mettre à l'essai l'application des nouvelles recommandations issues des notes d'orientation afin d'aider les pays à se préparer à mettre en œuvre le SCN actualisé après son approbation par la Commission en 2025 ;

f) A félicité les équipes chargées d'actualiser le SCN et le *Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale* d'avoir collaboré étroitement afin de garantir, dans toute la mesure du possible, la cohérence entre les recommandations relatives au Système et celles du *Manuel* ;

g) A salué la coordination et la coopération entre les divers groupes d'experts en statistiques économiques, avec pour objectifs d'éviter les divergences de fond et de faire en sorte qu'une terminologie harmonisée soit utilisée dans tous les manuels grâce à l'élaboration d'un glossaire commun de termes macroéconomiques, de réduire les doubles emplois et de favoriser l'obtention de résultats optimaux ;

h) S'est félicitée de l'évaluation du programme de recherche relatif au SCN, qui constituait un moyen de suivre les progrès accomplis dans l'actualisation du SCN de 2008 et de définir les thèmes qui pourraient figurer dans le programme de recherche après 2025 ;

i) A souligné qu'il fallait fournir des services de renforcement des capacités et des financements aux États Membres disposant de ressources limitées, notamment les petits États insulaires en développement et en particulier ceux qui n'avaient pas encore mis en application le SCN de 2008, afin de faciliter la mise en œuvre du SCN, et exprimé sa gratitude aux organisations internationales et aux pays pour le soutien technique qu'ils assuraient dans le domaine des statistiques de la comptabilité nationale en particulier et dans celui des statistiques économiques en général ;

j) A encouragé la poursuite de l'évaluation de la disponibilité et de la portée des données officielles de comptabilité nationale présentées par les États Membres ainsi que de la communication d'informations à ce sujet, et souligné qu'il importait de disposer de données de qualité, notamment sur les comptes nationaux trimestriels, pour faciliter les comparaisons internationales et la compréhension globale de l'économie mondiale.

2. Les informations sur le programme de travail pour la mise à jour du SCN de 2008 se trouvent à la section II du présent rapport. Les progrès réalisés en ce qui concerne le règlement des questions liées au programme de recherche relatif au SCN sont présentés dans la section III. La section IV donne un aperçu des activités menées par le Groupe de travail et les commissions régionales sur les comptes nationaux et les statistiques connexes. La section V contient des renseignements mis à jour sur l'étendue et le respect des délais d'application du SCN au niveau des pays. Enfin, les questions soumises pour examen sont présentées à la section VI.

II. Progrès réalisés dans la mise à jour du système de comptabilité nationale de 2008

A. Gestion du projet

3. Le programme de travail pour la mise à jour du SCN de 2008 a été approuvé par la Commission à sa cinquante-deuxième session. La mise à jour se déroule sous la supervision du Groupe de travail, avec l'assistance du Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale. Le Groupe de travail se réunit environ une fois par mois pour suivre les progrès accomplis. On trouve sur la page Web consacrée à la mise à jour du SCN les rapports concernant la gestion du projet présentés lors de ces réunions, ainsi que d'autres informations pertinentes (voir : <https://unstats.un.org/unsd/nationalaccount/SNAUpdate/PM.asp>).

4. L'équipe chargée de la mise à jour du SCN est composée d'un chef de projet et d'un rédacteur principal, soutenus par le secrétariat du Groupe de travail. Le chef de projet aide le Groupe de travail à coordonner les travaux de mise à jour, tandis que le rédacteur principal facilite la rédaction du SCN de 2025¹, avec l'aide de cinq rédacteurs auxiliaires, tous dotés d'une grande expérience en matière de comptabilité nationale.

5. Une information à retenir concernant la mise à jour du SCN de 2008 est que celle-ci se déroule parallèlement à celle du *Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale* du Fonds monétaire international². C'est pourquoi une collaboration étroite est entretenue avec l'équipe du FMI chargée de la mise à jour du *Manuel*. Ainsi, les deux équipes travaillent de concert à la préparation de diverses notes d'orientation et autres notes thématiques et à l'élaboration de chapitres pertinents pour les deux documents, et déploient des efforts de sensibilisation conjoints. Elles coordonnent par ailleurs les calendriers des processus de mise à jour et tiennent des réunions de façon régulière.

¹ Devant être soumise à la Commission pour examen en 2025, la version mise à jour du SCN de 2008 est appelée « SCN de 2025 ».

² La nouvelle version du *Manuel de la balance des paiements*, à savoir la septième du genre, devrait être approuvée par le (la) statisticien(ne) en chef du FMI en mars 2025.

B. Élaboration d'un guide de mise en œuvre

6. Pour faciliter la mise en œuvre de la nouvelle version du SCN, les recommandations formulées dans les notes d'orientation y relatives ont rapidement commencé à être testées et appliquées, ce qui s'est fait en deux phases. La première phase, qui s'est déroulée en 2022 et au début de 2023, comprenait la tenue d'essais nécessaires à l'établissement de la version finale de certaines des recommandations.

7. La deuxième phase consiste à effectuer des tests en vue d'une mise en œuvre anticipée, en accordant une attention toute particulière aux notes d'orientation qui ont une incidence sur les principaux agrégats de comptabilité nationale (comme le PIB) et à celles qui, en raison de leur complexité, présentent de grandes difficultés de mise en œuvre sur le plan de la méthode. Il est tenu compte des recommandations issues de 14 notes d'orientation dans l'exercice de mise en œuvre anticipée. L'élaboration de directives en matière de compilation s'agissant des recommandations issues des sept notes d'orientation ci-après est considérée comme hautement prioritaire (les quatre dernières notes ayant trait aux ressources naturelles) : « Recording and valuation of data in National Accounts » (enregistrement des données dans le cadre de la comptabilité nationale) (DZ.6) ; « Payments for non-produced knowledge-based capital (marketing assets) » [paiements pour des actifs non produits basés sur la capture de connaissances (actifs commerciaux)] (G.9) ; « The recording of crypto assets in macroeconomic statistics » [enregistrement des cryptoactifs dans les statistiques macroéconomiques (cryptoactifs)] (F.18) ; « Accounting for the economic ownership and depletion of natural resources » (comptabilité de la propriété économique et de la perte des ressources naturelles) (WS.6) ; « Accounting for biological resources » (comptabilité des ressources biologiques) (WS.8) ; « Valuation of mineral and energy resources » (évaluation des réserves minérales et énergétiques) (WS.10) ; « Treatment of renewable energy resources as assets » (traitement des ressources énergétiques renouvelables comme des actifs) (WS.11).

8. Des équipes de travail ont été constituées pour élaborer les directives voulues en matière de compilation dans quatre domaines (les données en tant qu'actifs, les actifs commerciaux, les cryptoactifs et les ressources naturelles), en veillant tout particulièrement à assurer la comparabilité des estimations relatives à chaque pays. Il est prévu que ces directives s'inspirent d'exemples tirés de pays dans lesquels des estimations ont déjà été réalisées, sur la base des recommandations formulées dans les notes d'orientation. Des versions préliminaires de celles-ci devraient être mises à disposition au cours de l'année 2024, tandis que des versions intermédiaires complètes devraient être disponibles au début de l'année 2025. Enfin, ces instructions feront l'objet d'une consultation mondiale avant leur émission finale. On trouve à la section III du document de référence des informations plus détaillées concernant l'élaboration de directives en matière de compilation pour chacun des quatre domaines.

9. Une fois les directives disponibles, les pays seront invités à préparer des estimations dans les domaines concernés, ce qui permettra d'évaluer l'effet des recommandations sur les principaux agrégats de comptabilité nationale³. Des activités de formation et, éventuellement, d'assistance technique devraient être mises à la disposition des pays qui en auraient besoin. La phase de mise en œuvre initiale devrait inclure un large éventail de pays de toutes les régions, y compris des pays ayant des niveaux de développement différents, et les commissions régionales seront étroitement associées à ces travaux.

³ Certains pays ont déjà compilé des estimations expérimentales relatives aux quatre domaines, de sorte que des informations préliminaires concernant l'effet des recommandations sur les principaux agrégats sont déjà disponibles (voir la section III du document de référence joint au présent rapport).

10. Les travaux sur la mise en œuvre anticipée constituent un élément important pour ce qui est d'aider les pays à se préparer à appliquer la nouvelle version du SCN, après son approbation par la Commission, en 2025. L'élaboration d'une stratégie de mise en œuvre du SCN mis à jour a débuté, en consultation avec le Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale. Au fur et à mesure que des plans seront élaborés au cours de l'année 2024, ceux-ci seront mis à la disposition des pays pour consultation. Il est proposé que la stratégie de mise en œuvre comporte six éléments essentiels : approche stratégique, sensibilisation, formation, assistance technique, élaboration de manuels et de guides, et recherche continue. Ceux-ci seront accompagnés de cinq composantes couvrant les modalités du programme de mise en œuvre : évaluation de l'état de préparation du pays, étapes de la mise en œuvre, calendrier de mise en œuvre, coordination et gouvernance, et suivi et évaluation.

11. Une évaluation complète du matériel d'appui à la mise en œuvre actuellement disponible ou dont l'élaboration est prévue (y compris les directives en matière de compilation pour une mise en œuvre anticipée mentionnées ci-dessus) a été entreprise. Celle-ci montre que, d'ici 2025, un corpus substantiel de matériel sera disponible pour appuyer la mise en œuvre. Comme il est essentiel de veiller à ce que les documents d'orientation soient clairement visibles et facilement accessibles, un « guide des directives » devrait être élaboré.

12. La stratégie de mise en œuvre du SCN de 2025 sera présentée à la Commission pour examen à sa cinquante-sixième session.

C. Rédaction du SCN de 2025

13. La structure des chapitres du SCN de 2025, qui est harmonisée avec celle des chapitres de la nouvelle version du *Manuel de la balance des paiements*, a été soumise à la Commission en 2023⁴.

14. Le travail initial de rédaction du SCN de 2025 a consisté en l'élaboration de plans annotés pour 16 chapitres, qui sont soit nouveaux soit repris du SCN de 2008 et révisés en profondeur. La rédaction de ces chapitres a commencé à la mi-2023, sur la base des plans annotés. Au moment de la rédaction du présent rapport, l'un de ces chapitres a fait l'objet d'une consultation mondiale, six autres ont été examinés par le Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale (ainsi que par le Comité des statistiques de la balance des paiements du FMI, le cas échéant) et feront prochainement l'objet d'une consultation mondiale, tandis que des ébauches ont été préparées dans trois autres cas. En ce qui concerne les chapitres restants, des projets de textes sont en cours de préparation. Le travail de rédaction de ces chapitres, y compris l'organisation de consultations mondiales, se poursuivra jusqu'en mars 2024.

15. La rédaction des 23 chapitres qui ne sont pas nouveaux et ne doivent pas faire l'objet de révisions substantielles a commencé en novembre 2023 et se poursuivra jusqu'en avril 2024. En raison de la quantité limitée de changements devant être apportés à la version de ces chapitres figurant dans le SCN de 2008, cette activité se fera en « suivi des modifications » dans le texte existant. L'avis du Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale sera demandé concernant la rédaction de ces chapitres, mais il est proposé que ceux-ci ne fassent pas l'objet de consultations chapitre par chapitre et soient plutôt examinés dans leur ensemble, dans le cadre de

⁴ La structure des chapitres du SCN de 2025 est présentée à la section II du document de référence accompagnant le rapport du Groupe de travail transmis à la Commission à sa cinquante-quatrième session. Voir également la structure des chapitres présentée sur la page Web consacrée à la mise à jour du SCN, à l'adresse suivante : <https://unstats.un.org/unsd/nationalaccount/SNAUpdate/2025/chapters.asp>.

la consultation mondiale sur le projet de SCN de 2025, comme indiqué ci-après. Le SCN de 2025 contiendra cinq annexes, qui seront préparées durant le premier semestre de 2024.

16. Il est prévu que, vers le mois de mai 2024, une version préliminaire complète du SCN de 2025 soit disponible pour une consultation mondiale. Compte tenu de la taille du document, la consultation s'étendra sur une longue période (environ trois mois). Il convient toutefois de noter que les 16 chapitres qui sont nouveaux ou substantiellement révisés auront préalablement fait l'objet de consultations mondiales. Les 23 autres chapitres seront présentés en « suivi des modifications » dans le cadre de la consultation mondiale sur l'ensemble du projet, afin de mettre en évidence les changements apportés au SCN de 2008.

17. Une fois que les résultats de la consultation mondiale auront été pris en compte et que le Groupe consultatif d'experts l'aura approuvé, le SCN de 2025 sera soumis à la Commission pour examen, en 2025, conformément au programme de travail approuvé par celle-ci.

18. Un glossaire de termes et de définitions devant servir de base au SCN de 2025 et à la nouvelle version du *Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale* a été élaboré et est en voie d'achèvement. Ce glossaire, qui sera mis à la disposition du public et sera traduit dans les langues officielles de l'Organisation au début de l'année 2024, a été élaboré en collaboration avec les parties prenantes concernées et approuvé par le Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale et le Comité des statistiques de la balance des paiements de du FMI. Les termes y figurant ont par ailleurs été harmonisés avec ceux employés dans d'autres normes de statistiques macroéconomiques. Ce document n'a pas fait l'objet d'une consultation mondiale, car de nombreuses parties prenantes possédant de solides compétences en la matière ont pris part à son élaboration. Les termes y consignés apparaîtront clairement dans la version préliminaire du SCN de 2025, qui sera, elle, soumise à une consultation mondiale.

19. L'une des principales caractéristiques du SCN de 2025 est qu'il sera disponible au format numérique et en version papier traditionnelle. Une réflexion est en cours pour déterminer la forme la plus appropriée pour la version numérique. Il a été envisagé que la plateforme utilisée pour diffuser la version numérique du SCN de 2025 serve également à partager la nouvelle version du *Manuel de la balance des paiements*. Toutefois, pour des raisons techniques et du fait d'arrangements institutionnels différents pour la publication des deux manuels, cela ne sera pas possible. À des fins de cohérence, les textes pertinents seront néanmoins diffusés sur les deux plateformes. La version numérique du SCN de 2025 (ainsi que de la nouvelle version du *Manuel de la balance des paiements*) contiendra une version numérique du glossaire, qui en sera une composante essentielle.

D. Information

20. La composante « information » de la mise à jour du SCN vise à atteindre trois grands objectifs : a) tenir les pays informés du processus de mise à jour du SCN de 2008 ; b) encourager une consultation mondiale sur les recommandations relatives à la mise à jour du SCN de 2008, dans le cadre de consultations sur les notes d'orientation et sur les projets de chapitres du SCN actualisé ; c) favoriser la collaboration avec les pays pour ce qui est de tester et mettre en œuvre rapidement les nouvelles recommandations découlant des notes d'orientation. Dans le contexte de l'information, des pages Web spéciales (voir <https://unstats.un.org/unsd/nationalaccount/towards2025.asp>), gérées par la Division de statistique du

Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, fournissent des informations détaillées sur la mise à jour.

21. Au cours de l'année 2023, plusieurs réunions ont été organisées pour tenir les pays informés du processus de mise à jour et récolter des observations. On peut citer notamment une réunion du Groupe d'experts de la comptabilité nationale de la Commission économique pour l'Europe, qui a été consacrée aux questions intéressant la mise à jour ; une conférence de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur les comptes économiques et financiers nationaux, ayant en grande partie été consacrée à des discussions sur les questions de mise à jour ; deux réunions du Groupe de travail d'Eurostat sur la comptabilité nationale, dont l'ordre du jour comportait de nombreux points relatifs à la mise à jour du SCN ; une série de webinaires sur la mise à jour du SCN, organisée par l'Institut de statistique de l'Union africaine en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique et la Division de statistique. En outre, des présentations sur la mise à jour du SCN ont été faites à l'occasion des réunions annuelles du Groupe africain de la comptabilité nationale et de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, ainsi que de la réunion conjointe des groupes directeurs sur les statistiques économiques et les statistiques sociales de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique ; du Congrès mondial de la statistique ; d'un séminaire du FMI et du Centre d'études monétaires latino-américaines consacré à la mise à jour du *Manuel de la balance des paiements* ; d'une réunion du groupe de travail de la Banque centrale européenne sur les comptes financiers et les statistiques de finances publiques.

22. Les activités d'information organisées en 2023 ont notamment été marquées par la tenue d'un webinaire sur les changements proposés pour le SCN de 2008, durant la période de consultation sur les recommandations relatives à la mise à jour de cet instrument (voir la section III.B ci-dessous pour en savoir plus sur les recommandations). Le webinaire, auquel se sont inscrits 268 participants d'un large éventail de pays, a été enregistré et cet enregistrement, ainsi que la présentation en elle-même, est disponible à l'adresse suivante : https://unstats.un.org/unsd/nationalaccount/SNAUpdate/recommended_changes/lod.asp.

23. Un programme régional de séminaires en ligne visant à expliquer les changements et améliorations proposés débutera en décembre 2023. Ce programme, qui traitera des mises à jour tant du SCN que du *Manuel de la balance des paiements*, sera organisé conjointement avec l'équipe chargée de la mise à jour du *Manuel*. Toutes les régions seront couvertes, avec la participation des commissions régionales. Le public cible sera constitué de statisticiens de la comptabilité nationale et de la balance des paiements. Des sessions concernant à la fois le *Manuel de la balance des paiements* et le SCN seront organisées, de même que des sessions spécifiques à chacun de ces deux instruments.

24. Une deuxième série de séminaires d'information concernant à la fois le SCN et le *Manuel de la balance des paiements* est prévue pour 2025, une fois approuvées les mises à jour de ces deux instruments. Le public cible sera constitué de hauts fonctionnaires et de statisticiens de la comptabilité nationale et de la balance des paiements. Les séminaires seront axés sur les changements méthodologiques et les nouvelles formes de ventilation des données, et les participants seront invités à partager leurs réflexions sur la planification de la mise en œuvre, s'agissant notamment des délais à respecter et des besoins éventuels en matière de développement des capacités. Bien que leur préparation ne fasse que commencer, il est à espérer que ces séminaires pourront se dérouler en personne.

25. Un article sur le processus de mise à jour a été élaboré pour les SNA News and Notes au début de l'année 2023 (voir : <https://unstats.un.org/unsd/nationalaccount/sna/nn41-fr.pdf>) et un autre article sera préparé prochainement.

26. Un aspect fondamental des activités d'information a été la tenue de consultations avec les pays concernant la mise à jour. Au début du mois de novembre 2023, des consultations mondiales avaient été tenues au sujet de 65 notes d'orientation, 2 notes thématiques, 16 plans annotés relatifs à des chapitres du SCN de 2025 et 1 projet de chapitre du SCN de 2025, ainsi que concernant les recommandations ayant trait à la mise à jour du SCN de 2008. La forte participation des pays à ce processus a été particulièrement remarquable. À ce jour, 181 pays et territoires y ont ainsi pris part, soumettant plus de 3 200 réponses. Les observations formulées lors des consultations mondiales ont été d'une importance capitale pour aider à parachever les recommandations issues des notes d'orientation et faire avancer d'autres aspects du processus de mise à jour. Les efforts considérables déployés par les pays pour répondre aux consultations sont grandement appréciés.

E. Collaboration

27. L'entretien de liens collaboratifs avec les responsables d'autres normes de statistiques macroéconomiques ainsi qu'avec d'autres parties prenantes clefs de la communauté statistique internationale constitue une caractéristique essentielle de la mise à jour du SCN de 2008.

28. Comme indiqué au paragraphe 5 ci-dessus, la mise à jour du SCN de 2008 se déroule parallèlement à celle du *Manuel de la balance des paiements*, ce qui exige une collaboration étroite entre les deux équipes responsables, lesquelles sont unies par un très fort esprit de coopération.

29. Une étroite collaboration s'est par ailleurs nouée avec les responsables d'autres normes de statistiques macroéconomiques, notamment les statistiques de finances publiques et les statistiques monétaires et financières du FMI, et avec le Système de comptabilité environnementale et économique des Nations Unies. Ces responsables ont participé à la préparation de notes d'orientation pertinentes, à l'élaboration de plans annotés pour les chapitres pertinents du SCN et du *Manuel de la balance des paiements* actualisé, et à la rédaction et à l'examen des chapitres mis à jour.

30. De forts liens collaboratifs existent également avec : le Comité d'experts de l'ONU en classifications statistiques internationales concernant la mise à jour de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique et de la Classification centrale de produits, ainsi qu'en matière de liens avec la mise à jour du SCN ; le Service des statistiques démographiques et sociales de la Division de statistique, concernant les enquêtes sur les budgets-temps ; l'Organisation internationale du Travail (OIT) ; le Conseil des normes comptables internationales du secteur public.

F. Financement du SCN de 2025

31. Le projet de mise à jour est financé en partie par des contributions en nature des pays et des organisations internationales et en partie par un fonds d'affectation spéciale multidonateur. Le fonds d'affectation spéciale est géré par la Banque mondiale, par l'intermédiaire de son mécanisme destiné à faciliter l'établissement de données (Global Data Facility). Le fonds d'affectation spéciale est utilisé pour financer : les services de l'équipe éditoriale du SCN mis à jour ; la participation d'experts des pays en développement aux réunions des équipes spéciales et du Groupe

consultatif d'experts ; la mise en œuvre rapide des nouvelles recommandations, notamment dans les pays ayant une capacité statistique limitée ; des services de conseil ; l'édition, la traduction, la composition et l'impression du SCN de 2025 ; la création d'une version numérisée du SCN de 2025. Les pays sont encouragés à contribuer au fonds d'affectation spéciale pour compléter leurs contributions en nature. À cet égard, l'obtention de contributions visant à faciliter la traduction du glossaire et du SCN de 2025 dans les différentes langues officielles de l'ONU serait particulièrement appréciée.

III. Progrès concernant le règlement des questions liées au programme de recherche relatif au SCN

A. Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale

32. En 2023, le Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale a tenu trois réunions, dont deux se sont déroulées en ligne et une en personne. Le principal objectif de ces réunions était de fournir des orientations sur le programme de travail pour la mise à jour du SCN de 2008, d'examiner les projets de notes d'orientation préparés par les équipes de travail et de fournir des conseils quant à leur achèvement, et d'étudier les projets de chapitres pour le SCN de 2025. Les conclusions de ces rencontres sont disponibles sur le site Web du Groupe consultatif d'experts, à l'adresse suivante : <https://unstats.un.org/unsd/nationalaccount/ramtg.asp?fType=2>.

33. Conformément à la pratique établie en 2021, deux des réunions du Groupe consultatif d'experts comprenaient des rencontres conjointes avec le Comité des statistiques de la balance des paiements du FMI, renforçant ainsi l'engagement à harmoniser les travaux liés à la mise à jour du SCN de 2008 et de la sixième édition du *Manuel de la balance des paiements*. En outre, bien que le Groupe consultatif d'experts et le Comité des statistiques de la balance des paiements du FMI aient tenu des réunions distinctes en octobre, plusieurs points ont été abordés dans l'une comme dans l'autre et des membres des deux équipes chargées de la mise à jour ont assisté aux deux rencontres.

B. Évaluation du programme de recherche relatif au SCN

34. Au moment de la rédaction du présent rapport (novembre 2023), le Groupe consultatif d'experts avait approuvé la publication de 64 notes d'orientation. La note d'orientation restante concerne le traitement des permis d'émission, et un atelier devrait être organisé en janvier 2024 afin d'examiner les aspects pratiques du traitement à privilégier. Les résultats de l'atelier seront examinés par le Groupe consultatif d'experts et le Comité des statistiques de la balance des paiements du FMI au premier trimestre 2024, lorsque le traitement des permis d'émission aura pris fin.

35. Une évaluation complète du programme de recherche relatif au SCN a été présentée à la Commission à sa cinquante-quatrième session, ce qui a conduit à l'élaboration de plusieurs notes de réflexion qui ont été examinées par le Groupe consultatif d'experts. Deux de ces notes, dans lesquelles étaient proposées d'importantes modifications du SCN, ont fait l'objet d'une consultation mondiale.

36. Le sujet de l'établissement d'une liste de questions de recherche en lien avec le programme de recherche relatif au SCN pour l'après-2025 a également été abordé. Une version préliminaire du programme de recherche a été établie et examinée avec le Groupe consultatif d'experts. Le programme de recherche sera mis à jour compte tenu des résultats de cet examen et fera ensuite l'objet d'une consultation mondiale.

Après l'émission d'un avis favorable par le Groupe consultatif d'experts, le programme de recherche relatif au SCN pour l'après-2025 sera soumis à l'approbation finale de la Commission, dans le cadre du SCN de 2025.

37. Il a été convenu qu'une fois que le programme de recherche du SCN pour l'après-2025 aura été parachevé, les questions de recherche seront classées par ordre de priorité et des équipes spéciales seront créées pour rédiger des notes d'orientation sur les sujets à soumettre à l'examen du Groupe consultatif d'experts (et, le cas échéant, d'autres communautés des statistiques macroéconomiques) et à des consultations mondiales ultérieures.

38. La question de savoir comment le SCN continuera d'être mis à jour après 2025, en cohérence avec d'autres manuels de statistiques macroéconomiques, doit être examinée. Il est proposé de mettre en place une équipe spéciale chargée d'étudier l'approche à adopter pour la mise à jour des normes statistiques macroéconomiques. Composée de représentants des responsables desdites normes, celle-ci entreprendrait ses travaux en 2024 et présenterait ses conclusions à la Commission lors de sa session de 2025.

C. Recommandations pour la mise à jour du SCN de 2008

39. Comme prévu dans le programme de mise à jour du SCN de 2008, une liste de recommandations concernant ce processus a été préparée pour examen par la Commission. Ces recommandations sont présentées dans le rapport [E/CN.3/2024/9](#) intitulé « Rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale au sujet des recommandations concernant la mise à jour du Système de comptabilité nationale de 2008 ».

40. Depuis la publication du SCN de 2008, la numérisation et la mondialisation ont profondément influencé le mode de fonctionnement des économies, et les décideurs politiques sont de plus en plus soucieux du fait que les décisions économiques doivent être envisagées dans un contexte plus large de bien-être et de durabilité, y compris de durabilité environnementale. Les recommandations pour la mise à jour du SCN de 2008 traitent de ces questions et visent avant tout à préserver la pertinence de la comptabilité nationale dans un monde en évolution, afin d'en garantir la crédibilité aux yeux des principaux décideurs politiques et de la communauté au sens large. Il s'agit-là d'un élément essentiel pour maintenir, et idéalement accroître, le soutien apporté à l'établissement des statistiques de comptabilité nationale.

41. Toutes les recommandations visant à modifier et à clarifier le SCN de 2008 sont le résultat d'une recherche technique approfondie et de consultations de grande ampleur, des consultations mondiales étant notamment tenues pour chacune d'entre elles. Dans l'ensemble, les consultations ont révélé que les recommandations étaient très largement avalisées ; toutefois, dans un nombre limité de cas, des points de vue divergents ont été exprimés. Le cas échéant, le Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale a eu tendance à privilégier les points de vue de la majorité, tout en veillant à la solidité conceptuelle des recommandations et à leur cohérence avec les principes établis du SCN.

42. Les recommandations pour la mise à jour du SCN de 2008 ont fait l'objet d'une consultation mondiale en août et septembre 2023. Des consultations approfondies ayant été menées au sujet des notes d'orientation, l'objectif de la consultation mondiale concernant la liste de recommandations était de s'assurer que ces dernières étaient claires, directes, sans ambiguïté et cohérentes. En tout, 100 réponses, provenant d'un large éventail de pays, ont été reçues dans le cadre de la consultation mondiale. Pour une grande majorité des répondants, les recommandations étaient

claires et cohérentes, mais quelques pays ont émis des réserves quant à certaines d'entre elles. Ces préoccupations concernaient souvent la faisabilité de la mise en œuvre des recommandations, s'agissant notamment des hypothèses qui les accompagnaient parfois, bien que dans certains cas des préoccupations d'ordre conceptuel ou des demandes d'éclaircissements supplémentaires aient été exprimées.

43. Les résultats de la consultation mondiale sur les recommandations ont été examinés par le Groupe consultatif d'experts à sa réunion d'octobre 2023. Sur la base des commentaires reçus, diverses modifications et clarifications ont été apportées au document qui allait être présenté à la Commission. Toutefois, certaines préoccupations d'ordre conceptuel n'ont pas été prises en compte, le Groupe consultatif d'experts estimant que les consultations tenues en amont de l'élaboration des recommandations avaient permis de définir une approche claire, bénéficiant d'un large soutien géographique. Le Groupe consultatif d'experts a ainsi souligné que les recommandations étaient l'aboutissement d'un processus transparent et de consultations approfondies et fait remarquer que les préoccupations d'ordre conceptuel soulevées lors de la consultation mondiale n'étaient généralement pas nouvelles et avaient déjà été examinées précédemment.

44. Bien que certains pays demeurent préoccupés par les aspects conceptuels de certaines recommandations, les consultations ont montré qu'un nombre toujours croissant d'États considéraient que les changements étaient appropriés et nécessaires pour garantir que le SCN reste pertinent. En ce qui concerne la mise en œuvre des recommandations, le Groupe consultatif d'experts a souligné l'importance, pour faciliter cette activité, des directives en matière de compilation qui étaient en cours d'élaboration (voir le paragraphe 8 ci-dessus), et noté que ces instructions seraient mises bien à l'avance à la disposition des pays pour les aider à appliquer le SCN de 2025. Il a par ailleurs été noté que le SCN de 2008 comprenait déjà un certain nombre de domaines pour lesquels il était nécessaire d'avoir recours à des hypothèses, et que les recommandations visant des modifications basées sur des hypothèses reposaient sur des approches similaires à celles déjà adoptées.

45. L'examen des observations formulées dans le cadre de la consultation mondiale se doit d'être transparent. C'est pourquoi on trouve, à la section II. C du document de référence accompagnant le rapport du Groupe de travail, des détails sur la manière dont celles-ci ont été prises en compte. Le Groupe de travail continuera, avec l'aide de l'équipe chargée de la mise à jour du SCN, de dialoguer avec les pays pour connaître leurs préoccupations et rechercher avec eux des moyens d'y répondre.

IV. Programmes de travail du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale

46. Le Groupe de travail et les commissions régionales continuent de fournir un appui à l'application du SCN et d'autres normes arrêtées au niveau international en ce qui concerne les statistiques économiques, conformément au programme mondial de mise en œuvre du SCN et des statistiques connexes. À cet égard, les activités entreprises couvrent différents aspects du processus de production de statistiques pour l'établissement des comptes nationaux, comme en témoignent les divers séminaires et ateliers de formation organisés. La section IV du document de référence contient un résumé des activités liées aux statistiques économiques et à la comptabilité nationale entreprises en 2023 et qui doivent l'être en 2024 par le Groupe de travail et les commissions régionales.

V. Communication des données annuelles de la comptabilité nationale

47. Comme demandé par la Commission, la Division de statistique évalue la disponibilité et l'étendue des données officielles de la comptabilité nationale communiquées par les États Membres ainsi que leur conformité théorique avec les recommandations du SCN de 2008. Les résultats de cette évaluation, basés sur les réponses reçues au questionnaire de l'ONU sur la comptabilité nationale portant sur les cinq dernières périodes considérées, c'est-à-dire 2018 à 2022, et un examen de la capacité des statisticiens de la comptabilité nationale dans les pays sont présentés dans la section V du document de référence.

VI. Décisions que la Commission de statistique est invitée à prendre

48. La Commission est invitée à :

a) Exprimer son point de vue sur l'état d'avancement du programme de travail pour la mise à jour du Système de comptabilité nationale de 2008, tel que présenté à la section II du présent document ;

b) Exprimer son point de vue sur les progrès réalisés dans le règlement des questions liées au programme de recherche relatif au SCN, tels que présentés aux sections III.A et III.B du présent document ;

c) Approuver les recommandations relatives à la mise à jour du SCN de 2008, telles que présentées dans la section III.C du présent document et décrites plus avant dans la section II du rapport [E/CN.3/2024/9](#), intitulé « Rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale au sujet des recommandations concernant la mise à jour du Système de comptabilité nationale de 2008 » ;

d) Donner son avis sur les programmes de travail du Groupe de travail et des commissions régionales, tels que présentés à la section IV du présent document ;

e) Donner son avis sur la communication des données annuelles de la comptabilité nationale et la capacité des statisticiens de la comptabilité nationale, telles que présentées à la section V du présent document.
